



Commission de surveillance des opérations électorales

Assemblée Générale FFC

26 février 2022

Objet : Etude des candidatures pour l'élection partielle au Conseil Fédéral

Membres : Charles DUDOGNON, Président ; Philippe LIMOUSIN ; Michel LEFORT ; Jacques LANG ; Anne-Sophie PESCHEUX.

Assistent : Christophe LAVERGNE ; Elgan DELTERAL : Direction Juridique FFC

La Commission de surveillance des opérations électorales est chargée de valider les candidatures à la présidence de la FFC et au Conseil Fédéral ainsi que de contrôler la régularité des opérations de vote relatives à l'élection du Président, du Bureau Exécutif, du Conseil Fédéral et du Président du Conseil Fédéral au regard des dispositions des statuts et du règlement intérieur et de procéder aux opérations de dépouillement à l'occasion des scrutins secrets.

A l'occasion de l'Assemblée Générale 2023 de la FFC, une élection partielle du Conseil Fédéral se tiendra, un poste étant à pourvoir :

- Collège Général : un poste

I Candidatures au Conseil Fédéral

1) Examen des candidatures

Les candidatures doivent être présentées individuellement et notifiées à la FFC à l'attention du Président de la Commission, laquelle les valide. Cette notification se fait par lettre recommandée avec accusé de réception et doit être réceptionnée par la Commission six semaines au moins avant la date de l'Assemblée Générale, soit au plus tard au 15 janvier 2023, délai prorogé jusqu'au premier jour ouvré, l'échéance tombant un dimanche, soit le 16 janvier 2022.

La Commission a vérifié que chaque candidature contenait effectivement :

- Une profession de foi ;
- Une photo d'identité ;
- La photocopie de la licence 2023 ;
- La mention du collège au titre duquel la candidature était portée ;
- Une attestation sur l'honneur de jouissance des droits.

La Commission a également vérifié que chaque candidature était signée et mentionnait les noms, prénoms, adresse personnelle du candidat ainsi que le numéro de sa licence valable à la date de l'Assemblée Générale.

Enfin, la Commission s'est assurée que chaque candidat sera âgé, au jour de l'élection, d'au moins 18 ans et qu'il est licencié à la FFC depuis au moins douze mois révolus.

La Commission a accusé réception de cinq candidatures, celles-ci ayant été adressées dans les délais et répondant aux exigences statutaires et réglementaires en vigueur.

En conséquence, la Commission valide les candidatures suivantes par collège :

Collège Général : 5 candidatures - 1 siège à pourvoir

NOM	Prénom
GAULIER	Eric
TESSIER	Francis
DREAN	Magalie
PARIS	Patrick
GOUERE	José

Le 27 janvier 2023 à Montigny le Bretonneux



Charles DUDOGNON
Président